



MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

# ÉLECTION MUNICIPALE

## 5 novembre 2017

**2017** est une année d'**élection générale** dans tout le Québec. Le poste de maire et tous les postes de conseillers sont ouverts aux candidatures.

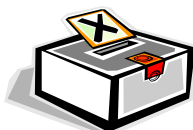
Les personnes qui désirent poser leur candidature à un poste de membre du conseil doivent se procurer le formulaire de « **Déclaration de candidature** » au bureau de la Municipalité durant les heures d'ouverture. La période de production des déclarations de candidature se tiendra du **22 septembre au 6 octobre, selon l'horaire décrit dans l'avis public**. Les conditions requises pour être candidat sont décrites plus loin dans le présent communiqué.

- La **confection de la liste électorale** se fera du 18 septembre au 4 octobre 2017 à partir des données transmises par le Directeur général des élections du Québec. Cette liste sera complétée par l'ajout des électeurs non domiciliés qui auront fait une demande d'inscription.
- La **révision de la liste électorale** aura lieu le 17 octobre 2017 de 10 h à 13 h ainsi que le 18 octobre de 19 h à 22 h, au Centre municipal, 221 rue Centrale à Saint-Stanislas-de-Kostka.
- La tenue du **vote par anticipation** aura lieu le dimanche 29 octobre 2017 de 12 h à 20 h au Centre municipal, 221 rue Centrale à Saint-Stanislas-de-Kostka.
- Le **jour du scrutin**, le 5 novembre 2017, le bureau de vote sera ouvert de 10 h à 20 h au Centre municipal, 221 rue Centrale à Saint-Stanislas-de-Kostka.

Je vous invite à prendre connaissance du présent document ainsi que de l'avis qu'il contient.

Pour tout renseignement :

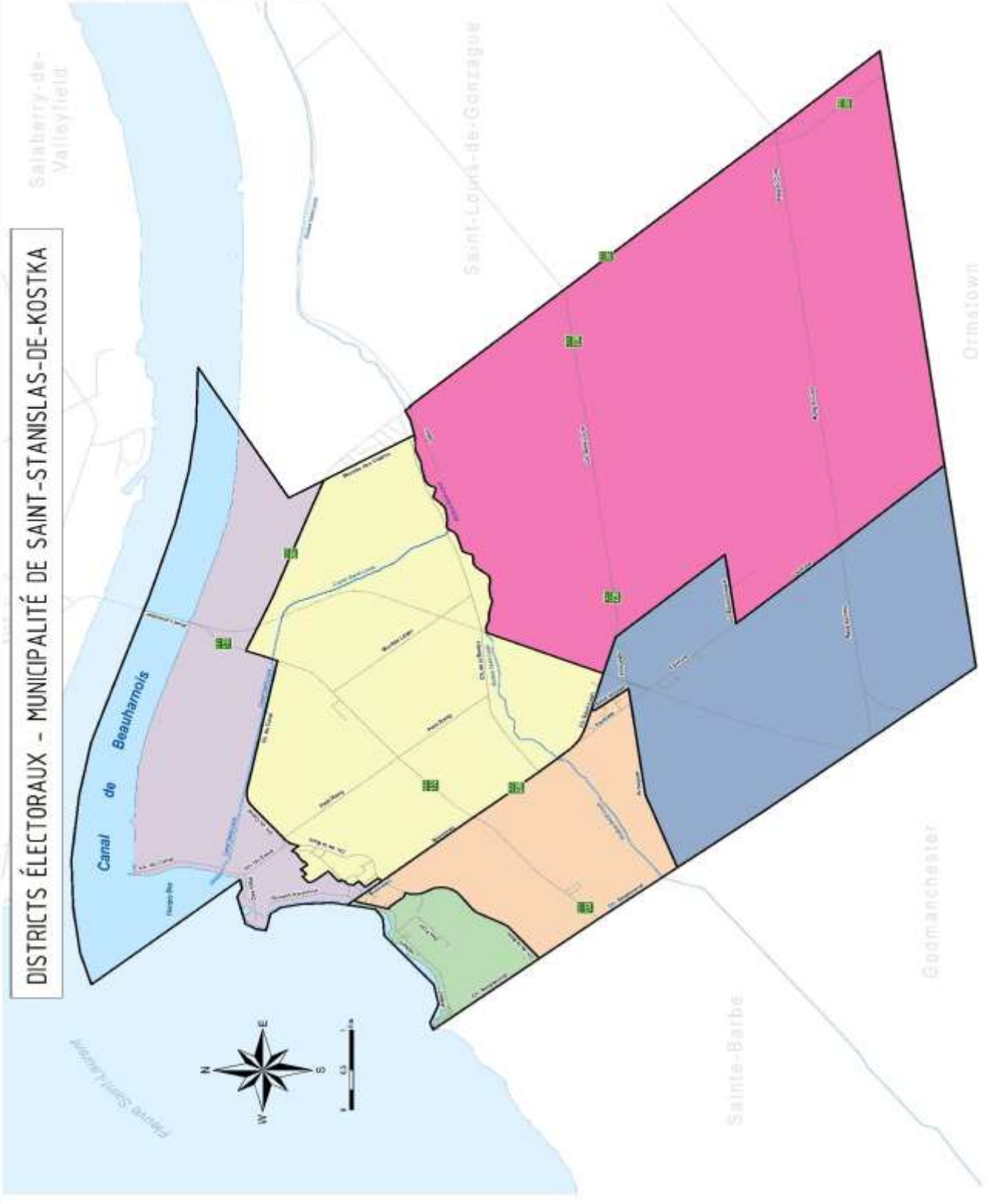
Maxime Boissonneault, président d'élection  
221 rue Centrale,  
Saint-Stanislas-de-Kostka (Québec) J0S 1W0  
Téléphone : 450-373-8944  
Courriel : [elections@st-stanislas-de-kostka.ca](mailto:elections@st-stanislas-de-kostka.ca)



# DISTRICTS ÉLECTORAUX – MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA



- DISTRICTS ÉLECTORAUX**  
 Saint-Stanislas-de-Kostka, 2017
- DISTRICT #1
  - DISTRICT #2
  - DISTRICT #3
  - DISTRICT #4
  - DISTRICT #5
  - DISTRICT #6
  - HYDROGRAPHIE
  - CHEMINS DE FER
  - ROUTES





## CANDIDATURE AU POSTE DE MAIRE OU DE CONSEILLER

Des conditions sont requises pour poser une candidature à un poste de maire ou de conseiller d'une municipalité. Certaines de ces conditions ont trait au statut de la personne qui désire se porter candidat, d'autres sont relatives à des inéligibilités.

Pour être éligible à un poste de membre du conseil, toute personne doit :

- Avoir le droit d'être inscrite sur la liste électorale municipale (ne veut pas dire être obligatoirement inscrite sur la liste), c'est-à-dire répondre aux conditions suivantes :
  - Le 1<sup>er</sup> septembre 2017 :
    - Être une personne physique ;
    - Être de citoyenneté canadienne ;
    - Ne pas être en curatelle ni dans un cas d'incapacité prévu par la loi ;

**ET** remplir l'une des conditions suivantes :

- Être domicilié sur le territoire de la municipalité, et, depuis au moins 6 mois, au Québec ;
  - Être, depuis au moins 12 mois soit :
    - Le propriétaire d'un immeuble, ou
    - l'occupant unique d'un établissement d'entreprise
  - La date du scrutin, soit le 5 novembre 2017 pour l'atteinte de la majorité (18 ans) ;
- De plus, résider de façon continue ou non sur le territoire de la municipalité depuis au moins douze mois le 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Pour produire une déclaration de candidature :

En vue des élections municipales qui se tiendront le 5 novembre 2017, les électeurs qui souhaitent prendre part au scrutin à titre de candidat ont du 22 septembre au 6 octobre pour produire une déclaration de candidature, le lundi, mardi, jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h ainsi que le vendredi de 9 h à 12 h. Le vendredi 6 octobre 2017, le bureau du président d'élection sera ouvert, sans interruption, de 9 h à 16 h 30. *Un rendez-vous serait souhaitable pour produire votre déclaration de candidature à l'endroit suivant :*

Centre municipal (Hôtel de Ville)  
221 rue Centrale, Saint-Stanislas-de-Kostka

Toute personne intéressée peut obtenir des informations auprès du président d'élection. On peut également consulter la section spéciale sur les élections municipales du site Web du Directeur général des élections ([www.electionsquebec.qc.ca](http://www.electionsquebec.qc.ca)) ou communiquer avec le centre de renseignements au 1 888 ÉLECTION (1-888-353-2846).

## LISTE ÉLECTORALE MUNICIPALE

Pour être inscrit sur la liste électorale, vous devez avoir la qualité d'électeur soit, avoir 18 ans et plus le jour du scrutin (le 5 novembre 2017) et remplir les conditions suivantes au 1<sup>er</sup> septembre 2017

- être une personne physique ;
- avoir la citoyenneté canadienne ;
- ne pas être dans une incapacité de voter prévu par la loi (en curatelle ou coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse) ;

Et remplir une des conditions suivantes :

- être domicilié dans la municipalité et habiter au Québec depuis au moins six mois ;
- si au 1<sup>er</sup> septembre 2017, vous êtes propriétaires d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise depuis au moins 12 mois, et que vous n'êtes pas domicilié dans la municipalité, vous pouvez exercer votre droit de vote. **Il suffit de faire une demande écrite auprès de la Municipalité avant le 1<sup>er</sup> octobre 2017** afin que votre nom soit ajouté sur la liste électorale. Pour les copropriétaires d'un immeuble ou cooccupants d'un établissement d'entreprise, **ils doivent désigner parmi eux, au moyen d'une procuration, la personne à inscrire sur la liste électorale avant le 1<sup>er</sup> octobre 2017.**

De plus, une seule inscription est autorisée pour la personne qui a plusieurs propriétés sur le territoire de la municipalité.



## AVIS PUBLIC D'ÉLECTION – MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

### SCRUTIN DU 5 NOVEMBRE 2017

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux électeurs de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka par M. Maxime Boissonneault, président d'élection, que :

1. Les postes suivants sont ouverts aux candidatures : **MAIRE et CONSEILLERS du district 1, 2, 3, 4, 5 et 6**
2. Toute déclaration de candidature à ces postes devra être produite au bureau du président d'élection aux jours et aux heures suivants :

#### DU 22 SEPTEMBRE 2017 AU 6 OCTOBRE 2017

LUNDI	DE 9H À 12H	ET	DE 13H À 16H
MARDI	DE 9H À 12H	ET	DE 13H À 16H *
JEUDI	DE 9H À 12H	ET	DE 13H À 16H
VENDREDI	DE 9H À 12H **		

\* *excepté le mardi 26 septembre où aucune déclaration ne pourra être produite au bureau.*

\*\* **À NOTER : Le vendredi 6 octobre 2017, le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.**

**Un rendez-vous serait souhaitable pour déposer votre déclaration de candidature.**

3. Si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste, un scrutin sera tenu le : **5 novembre 2017 de 10 h à 20 h**

Et un vote par anticipation sera tenu le :  
**29 octobre 2017 de 12 h à 20 h.**

4. J'ai nommé pour agir à titre de secrétaire d'élection madame SUZANNE VIAU-LÉGER.
5. Vous pouvez me joindre à cette fin à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :

Maxime Boissonneault, président d'élection  
221, rue Centrale,  
Saint-Stanislas-de-Kostka, Québec J0S 1W0  
450-373-8944  
[elections@st-stanislas-de-kostka.ca](mailto:elections@st-stanislas-de-kostka.ca)

Donné à Saint-Stanislas-de-Kostka, ce 30 août 2017.

Maxime Boissonneault  
Président d'élection